

LE DOSSIER P.13 à 15

Les Estivales 2017

Découvrez le programme des festivités !



Le grand orchestre Newzik de retour sur scène à Gignac

ou Vivournet

LE MAGAZINE DE LA VILLE DE GIGNAC-LA-NERTHE

Actualités
sur la
fibre optique

Page 8 à 9

Journée
grandeur
nature

Page 18 à 19

Retour sur
les galas et
le festival de chorales

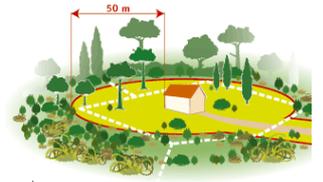
Page 20 à 21





P4 à 7 ACTUALITÉS

Fête des voisins
Puits de la Pousaraque
Rencontres avec le Maire
Luttons contre les moustiques
Week-end jeux
Le centre de loisirs déménage
Infos seniors



P10 à 11 CADRE DE VIE

Halte aux incivilités !

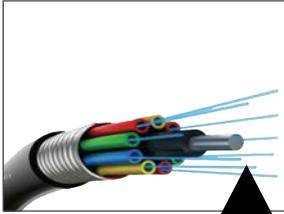
P12 PETITE ENFANCE

Les jardins des Myrtes ont fêté leurs 10 ans



P16 à 17 EDUCATION

L'école Marcel Pagnol sur les chemins de la paix
A la découverte de la faune et de la flore
Le rugby à bonne école
Expo maxi format pour les pitchouns



P8 à 9 NOUVELLES TECHNOLOGIES

Des nouvelles du déploiement de la fibre optique sur la commune



P13 à 15 DOSSIER SPÉCIAL

Le programme des Estivales 2017



P18 à 19 ENVIRONNEMENT

Une journée grandeur nature

P21 CULTURE

On a chanté sous la Nerthe
Soirée cabaret



P26 HISTOIRE D'ICI

Histoires d'eau - Chronique sur le passé agricole de Gignac



P20 et P22 à 25 ASSOS&CO

Les associations sur scène
Sous les sunlights de Gignac !
Nouveau succès pour Gignac la Nocturne
Gignac Escalade a soufflé ses 20 bougies
Fin de saison sportive

P27 DÉMOCRATIE LOCALE

AVRIL

NAISSANCES :

Romane SANTOS
Angelo FARRUGIA

DÉCÈS :

Sauveur TAORMINA
Djilali KLOUCHE
Bernard ROUVELET
Christophe VANDAMME
Gaëlle LAURETTE
Adelaide ROSTI Veuve DIEUDET
Isabelle PORTAL épouse DASSY

MAI

NAISSANCES :

Bastien BARRUOL
Tom VIDALENCHE
Jeanne TRUBERT
Sienna PRADE
Léonore VIRGA

DÉCÈS :

Ferdinand LEBRUN
Josette PENACCI épouse BRUN
José CARRASCO
Louis SAUZER
Abderrahmane ARRACHE
Françoise BOUVRY

JUIN

NAISSANCES :

Thiago RUIZ
Zahèl DJERMOUNE

MARIAGES :

Roger GARCIA et Florence PALLUT
Jérôme MATTEI et Karine NAVETAT
Matthieu LECLERC et Amandine FERDINAND
ALBANO Mickaël et VIDAL Audrey
STRETTI Laurent et DE ROS Manon

DÉCÈS :

Jeanne LÉONI épouse BONAVITA
Genevieve LASSERRE épouse ROUSTAN
Arthur PAPAZIAN
Khaira BOUDAM
Denis MORIN

Lou Vivournet

Directeur de la publication :
Robert De Vita

Rédaction :
Loïc Taniou et
Marie-Caroline Tsakirooulos

Graphisme :
Séverine Braca

Photographies :
LT, MCT, SB
Coca et Xdr

Contact :
Service Communication
04 42 31 13 00

Imprimerie :
2B print

Dépôt légal à parution



En 2013, le Gouvernement a imposé à l'ensemble des communes la **réforme des rythmes scolaires**, sans considération des problèmes financiers et d'organisation ainsi engendrés. Deux solutions s'offraient alors à la majorité municipale : une organisation minimaliste de type garderie périscolaire ; ou un **dispositif d'animation qualitatif au service des enfants** et de leurs familles. Soucieuse d'offrir le meilleur à vos enfants, la municipalité s'est engagée sur cette seconde voie, jusqu'à **l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** selon des modalités enviées par des communes environnantes.

Qu'en est-il depuis ?

Lors de la campagne présidentielle, le candidat Emmanuel Macron a affiché son intention de revenir sur la réforme des rythmes scolaires.

Le **30 mai** dernier, le Ministère de l'Education Nationale communique un **projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire**, prévoyant des possibilités d'adaptation aux rythmes scolaires tels que définis auparavant. Néanmoins, 9 jours plus tard, ce projet recueille un avis négatif du Conseil Supérieur de l'Education.

Le **mercredi 28 juin dernier seulement**, le **décret définitif**, très différent du projet, **est publié** au Journal Officiel, autorisant les communes qui le souhaitent, à sortir du dispositif d'aménagement des rythmes scolaires, et ce, dès la rentrée 2017. Ce décret est en outre accompagné d'une note du Directeur Académique (DASEN) donnant les instructions de procédure sur son application.

Nous avons, en accord avec M^{me} l'Inspectrice de circonscription, décidé de convoquer des **conseils d'écoles extraordinaires**, le **jeudi 6 juillet**, afin que parents et enseignants puissent **choisir**, dans un cadre formel et légal, **entre la formule actuelle** (semaine de 4,5 jours) **ou le retour à la semaine de 4 jours**.

Chaque conseil d'école a pu voter, à bulletin secret, sur cette unique question. Nous ne pouvons que nous féliciter qu'au-delà d'une temporalité très contrainte, cette procédure ait pu constituer un **bel exercice démocratique**. D'ailleurs, afin de permettre une expression non faussée des convictions de chaque partie prenante, la municipalité a fait le choix de s'abstenir sur l'ensemble des votes.

Pour des questions liées à la bonne organisation de leur vie de famille, certains parents ont pu estimer que ce conseil d'écoles extraordinaire aurait pu se faire plus tôt. Mais, de fait, la réalité est que nous étions dans l'obligation, au même titre que toutes les communes, d'attendre le décret du 28 juin pour pouvoir convoquer ces conseils d'écoles extraordinaires.

Au résultat, les **7 conseils d'écoles ont choisi un retour à la semaine de 4 jours** avec un taux moyen de 62,5% (15,5% des votants souhaitaient rester dans la configuration actuelle et 22% ont voté blanc).

Résolus à respecter cette volonté claire, nous avons adressé au DASEN, conformément aux modalités qu'il avait lui-même fixées, une demande de **retour à la semaine de 4 jours**. Cette demande a été validée par les services académiques dès le lendemain.

Par conséquent, **à compter de la rentrée de septembre 2017**, les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, auront **classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi, toute la journée**, de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Bien entendu, **la collectivité organisera une possibilité d'accueil en Centre de Loisirs** le mercredi toute la journée (en fonction des formules proposées).

Les inscriptions périscolaires ayant déjà été effectuées, les services de la DEJES transmettront, dans les tous prochains jours, un **formulaire correctif des inscriptions** afin de permettre à chaque famille de prendre en considération ces changements.

Christian AMIRATY
Maire
de Gignac-la-Nerthe



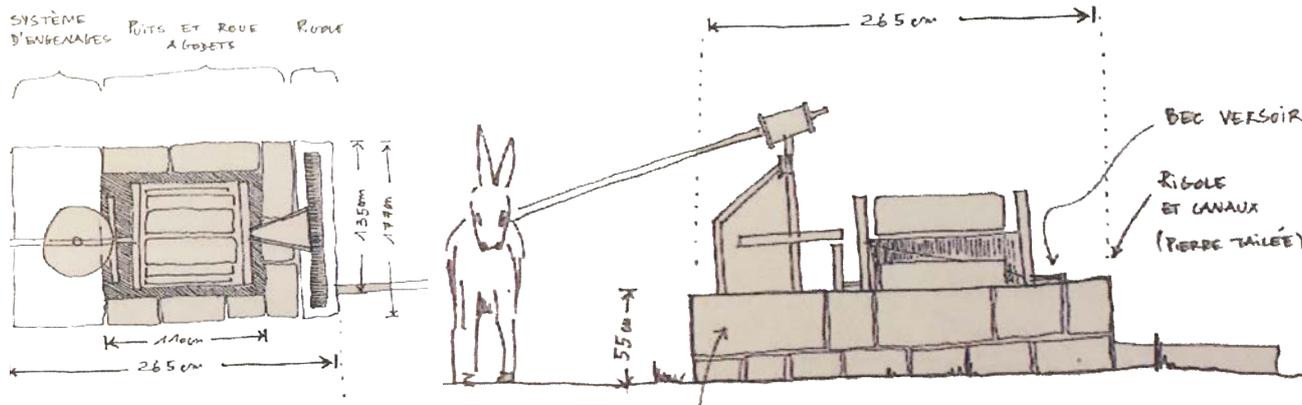
Josette ACHHAB
Adjointe au Maire
Déléguée à l'éducation



Fête des voisins 2017!



La ville recherche des témoignages sur le puits de la Pousaraque



La municipalité va procéder prochainement à la mise en sécurité et à la restauration du puits de la Pousaraque suivant les conseils d'architectes spécialisés dans le patrimoine. Elle est à la recherche de témoignages, de photos, de schémas ou de tout document susceptible d'apporter des éclairages sur son histoire, son rôle et son fonctionnement.

Le puits, qui se trouve en léger contrebas du corps de ferme situé avenue de la Pousaraque, à côté du GardenLab enfants, est de facture assez originale et soulève quelques interrogations. En effet, il diffère de ses semblables par plusieurs aspects, notamment par sa forme : il n'est pas maçonné de manière circulaire comme de coutume mais de manière rectangulaire avec des pierres de grandes dimensions (160 x 270 cm) et les élévations successives ont été réalisées par différents types de maçonnerie. Il est alimenté par un cours d'eau au débit continu (80 litres par minute).

La ville, étant établie en contrebas de la chaîne de l'Estaque, bénéficie des eaux descendantes (rivières et eaux souterraines) propices à des activités agricoles. Dès l'antiquité, ses plaines accueillait des domaines cultivés et des élevages, notamment à la Pousaraque.

Le puits ne se situant pas dans le centre-ville, son exploitation était donc a priori à des fins agricoles. Plusieurs hypothèses sont ainsi posées pour expliquer sa présence et son rôle. Il semble qu'il possédait un mécanisme particulier.

Peut-être une noria ? Machine qui permettait de puiser l'eau de façon continue par une roue à augets et une vis sans fin et d'assurer sa redistribution dans les cultures par le biais de « rubino » (petit canal en provençal). De plus, le terrain où est situé le puits se trouve au lieu-dit « la Pousaraque » qui est issu d'une forme francisée de « pousaraco - pouseraco » signifiant roue hydraulique ou encore du vieux français dérivé de l'occitan « pozaraca » qui signifie puits à roue.

Était-il un simple puits ou faisait-il partie d'un ensemble plus large ?

Existait-il un système d'irrigation souterrain plus large ? De nombreuses questions restent posées.

Si vous possédez des documents ou si vous vous rappelez de témoignages oraux anciens ou autres...

N'hésitez pas à prendre contact avec le service communication en Mairie. Tél. 04 42 31 13 00

Rencontres avec le Maire

Pour être au plus proche des problématiques rencontrées par les habitants de la commune, M. Le Maire, Christian Amiraty, poursuit ses rencontres en proposant des rendez-vous réguliers dans différents quartiers de la commune.

Ces rencontres ont pour objectifs d'échanger sur les problèmes rencontrés spécifiquement dans le quartier et aussi sur les projets et l'avenir de la commune.

Les prochains rendez-vous de septembre :

- mardi 5 à 18h30 au boulodrome de Laure,
- lundi 11 à 18h30 rue d'Auvergne,
- mardi 12 à 18h30 en haut de la rue Pablo Picasso
- et lundi 18 à 18h30 au chemin de la Bourdigue.



Luttons contre le moustique tigre !

Le moustique tigre, originaire d'Asie, se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche. De petite taille, il est particulièrement nuisible. Pour éviter sa prolifération, quelques précautions suffisent.

Ce moustique, s'il peut être vecteur de maladies (*dengue, chikungunya, virus zika*) en zones tropicales et subtropicales, présente un risque épidémique très faible en zones tempérées. Mais, il reste un moustique fortement nuisible, qui pique particulièrement en journée.

Sachez tout d'abord que le moustique tigre qui vous pique est né chez vous, ou tout près de chez vous, car il se déplace peu au cours de sa vie (*100 mètres autour de son lieu de naissance*). Sachez aussi que les produits anti-moustiques (*insecticides et répulsifs*) ne permettent pas d'éliminer durablement le moustique.

Pour limiter sa prolifération, il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos. Cela est possible avec quelques gestes simples.

Pour éviter les gîtes larvaires, il faut veiller à supprimer tout accès à une eau stagnante au domicile et autour, en couvrant

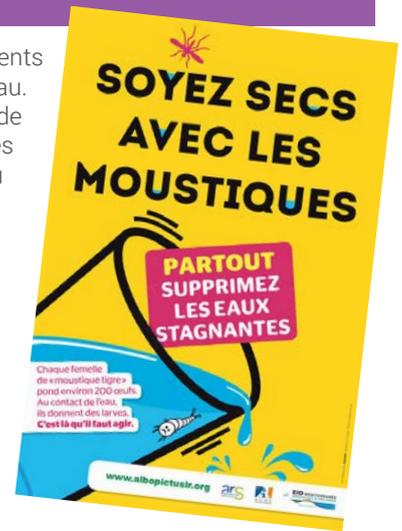
ou en vidant les récipients pouvant contenir de l'eau. Pensez à ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau (*pneus, bâches, jeux d'enfants, pieds de parasols, mobilier de jardin...*).

Il est aussi important d'entretenir son jardin en élaguant, débroussaillant, taillant les végétaux.

Tous ces gestes réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile.

En effet, chaque femelle de moustique pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves.

C'est là qu'il faut agir.



Week-end jeux et concours de gâteaux



Un week-end entier a été consacré au jeu samedi 20 et dimanche 21 mai au centre de loisirs.

Près de 200 participants ont pu profiter de la ludothèque, des jeux surdimensionnés et des jeux de plateau.

Au moment du goûter, tous se sont mis dans la peau d'un jury pour déguster les magnifiques gâteaux préparés pour le concours qui fut une belle réussite.

Les soirées et week-ends jeux permettent aux parents de partager un moment privilégié avec leurs enfants, aux familles de se rencontrer et aux enfants de retrouver leurs copains en dehors de l'école.

Rendez-vous à l'automne pour la prochaine soirée jeux !

Infos Centre de loisirs

En raison des travaux de construction du Pôle Educatif n°1 sur le site du centre de loisirs Nelson Mandela, **l'accueil et les activités du centre (mercredis et vacances scolaires) se feront à l'école Marcel Pagnol sans changement d'horaires dès le 8 juillet 2017 (début des vacances d'été).**

Accueil pendant les vacances scolaires :
matin de 8h à 9h / soir de 17h à 18h

Accueil le mercredi :
matin de 11h30 à 12h / soir de 17h à 18h

Se souvenir en chansons



Le 4 mai 2017, un hommage a été rendu à Marie-Jeanne Sarde, Christian Trinidad et Gérard Condemine, par le Chœur des Amis de Marie-Jeanne, qui se produit dans les maisons de retraite de la région, sous la houlette de Jules Lledo.

Prévention Canicule

La Ville de Gignac-la-Nerthe invite les personnes âgées, isolées ou handicapées à s'inscrire sur le registre communal mis en place pour apporter conseils et assistance en cas d'événements exceptionnels comme une période de canicule.

Appelez dès à présent le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 04 42 77 03 77.

Comment se préserver lors de fortes chaleurs ?

- Boire fréquemment et abondamment et manger peu mais plus souvent.
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique.
- En cas de sortie impérative, rester à l'ombre, porter un chapeau et emporter une bouteille d'eau. Maintenir son logement frais (*ne pas ouvrir les fenêtres pour limiter les entrées de chaleur et fermer rideaux et volets tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure*).
- Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Porter des vêtements amples et légers.
- Passer, si possible, 2 à 3 heures par jour dans un endroit rafraîchi (*salle climatisée, supermarché, musée...*)

EN BREF

ASSISTANTES MATERNELLES

Pour connaître les assistantes maternelles proposant leurs services sur la commune de Gignac, téléchargez la liste des assistantes agréées sur le site gignaclanerthe.fr

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Durant la période estivale, les forces de sécurité sont mobilisées avec l'opération Tranquillité Vacances pour lutter contre les cambriolages des domiciles laissés vacants. Si vous vous absentez durant les vacances, n'hésitez pas à vous signaler auprès de la police municipale qui transmettra également les informations au commissariat de police afin que votre domicile soit surveillé lors de patrouilles quotidiennes. Cette mission est assurée pendant toute l'année.



Convivialité chez les seniors



Fêtes des mères, 31 mai 2017



Repas champêtre, 7 juin 2017

Des nouvelles du déploiement de la fibre optique sur la commune

Confié à SFR, suite à un accord national conclu avec les autorités publiques, l'aménagement des réseaux et le déploiement de la fibre optique sur la commune de Gignac-la-Nerthe se poursuit à un bon rythme. Quelques démarches peuvent être nécessaires. Explications.



Un accord national a été signé entre les opérateurs SFR et ORANGE, sous l'égide des autorités publiques, pour déployer la fibre optique sur le territoire hexagonal, avec pour objectif de proposer des raccordements pour près de 10 millions de logements français à l'horizon 2020.

Dans le cadre de cet accord, c'est l'entreprise SFR qui s'est vue attribuer la responsabilité de la construction du réseau Très Haut Débit sur la commune de Gignac-la-Nerthe. Il est à noter que, si SFR procède à ce déploiement sur ses fonds propres, ce réseau sera mutualisé, c'est-à-dire ouvert à tout opérateur en mesure d'offrir des services Très Haut Débit au grand public.

A l'horizon 2020, ce sont 4 573 foyers de la commune qui seront éligibles à l'offre très haut débit. « Nous avons déployé un nœud de raccordement optique principal, qui est le point de départ pour acheminer la fibre, et treize armoires de rue, qui sont autant de points de mutualisation, pour couvrir le territoire de Gignac-la-Nerthe en matière de fibre optique, souligne M^{me} Ariane Peyre de Fabrègues, chef de projet déploiement de la fibre chez SFR. Il nous reste maintenant à tirer la fibre jusque devant chaque maison ou logement, soit de manière souterraine lorsque les installations le permettent, soit de manière aérienne. Plus de mille foyers seront connectés à la fin de l'année. On s'approche au plus près de l'utilisateur jusqu'à un boîtier de répartition. Ensuite, une fois la fibre déployée jusqu'à ce point de distribution, chaque client devra se rapprocher de son fournisseur internet pour finaliser son raccordement ».

SFR confirme bien que l'ensemble des foyers Gignacais pourra bénéficier de la fibre en 2019, et certains dès 2018 (Cf. Cartographie ci-contre). Autre information importante, les immeubles d'au moins 4 logements et copropriétés doivent absolument se rapprocher de SFR, ou mieux de UNICOM réseaux, pour signer une convention afin d'acheminer la fibre au plus près des habitations.

Pour les lotissements privés - pensez à désigner un représentant, si besoin, pour qu'il soit le correspondant unique auprès des deux enseignes.

Suite à des dysfonctionnements au sein de l'entreprise chargée de répondre aux syndicats ou représentants

de copropriétés, concernant les conventionnements nécessaires, SFR a fait appel à UNICOM Réseaux. Vous êtes donc invités à prendre contact avec UNICOM réseaux, si vous n'avez pas encore signé de convention.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique apporte un grand confort dans les usages internet de tous les jours. Elle permet le transport et l'acheminement de très grandes quantités de données, à la vitesse de la lumière. Avec l'apparition de nouveaux services utilisés en simultanément (Télévision Haute Définition, partage de fichiers en ligne, jeux en réseaux...) les besoins en débit augmentent sans cesse. C'est pourquoi, la fibre optique s'impose comme la technologie d'accès qui répond aujourd'hui à nos usages futurs.

De même, elle facilite le télétravail pour les professions indépendantes, les auto-entrepreneurs. Elle favorise la téléassistance, la domotique, la télésurveillance, le commerce au quotidien...

Un programme ambitieux a été lancé par le gouvernement. Deux opérateurs ont été retenus pour déployer la fibre optique sur tout le territoire national : Orange et SFR. L'objectif est de faire en sorte que 60% des foyers français puissent bénéficier de la fibre optique, d'ici 2020. Pour la ville de Marseille, c'est Orange qui a été désignée et pour les communes limitrophes de Marseille (bassin ouest), c'est SFR,

Ensuite, une fois la fibre déployée, chaque utilisateur pourra se rapprocher de son opérateur pour bénéficier de ce nouveau service.

Contact

UNICOM réseaux - tél. 04 32 74 30 36

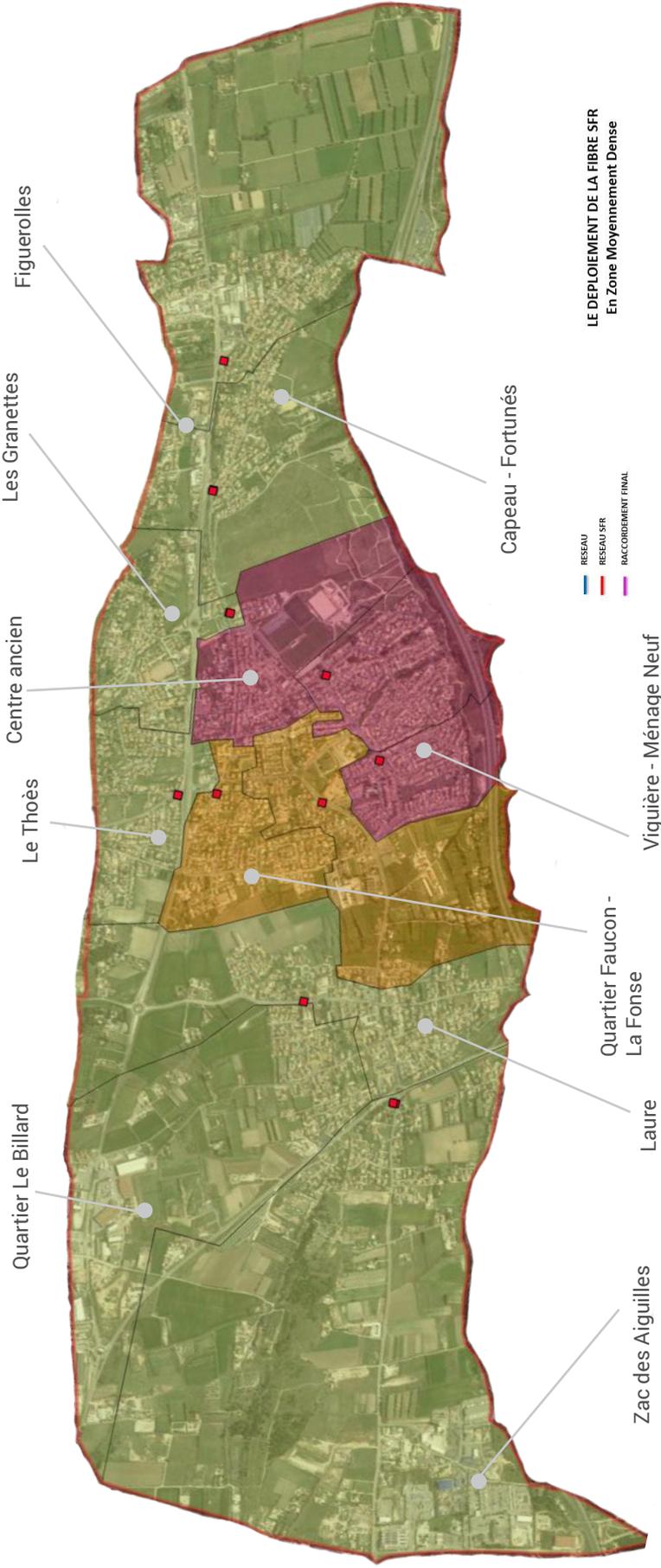
Adresse mail : c.delgiacco@unicomreseaux.fr

SFR - tél. 0805 700 373

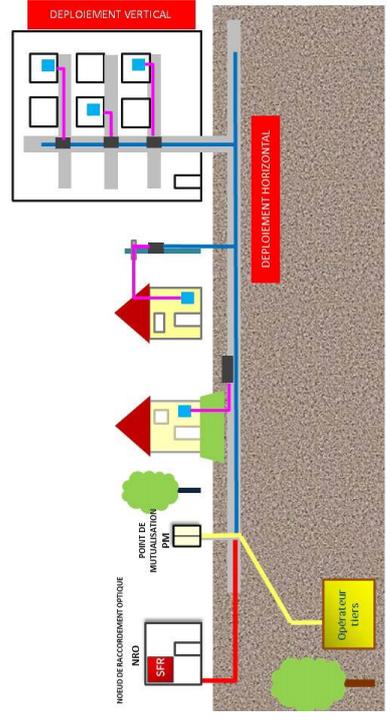
Consulter sur le site internet de SFR l'espace dédié au raccordement des immeubles : www.lafibresfr.fr

Adresse mail : deploiement.fibre@info.sfr.com

Cartographie du déploiement de la fibre optique sur la commune



RESEAU
RESEAU SFR
RACCORDEMENT FINAL



Halte aux **incivilités** !

L'été est synonyme de soirées en plein air, de jeux dans les piscines, de bricolage, de jardinage... La détente et les temps libres en font ainsi une saison propice au bruit et au manque de vigilance.

Le bruit n'est pas le seul danger pour la préservation de notre cadre de vie. Dépôts d'ordures sur la voie publique en dehors des heures de ramassage, déjections canines, stationnements gênant la circulation, affichage sauvage...

Toutes ces nuisances, souvent involontaires, peuvent vite devenir des incivilités. Les Gignacais semblent apprécier leur ville mais ne prennent pas toujours soin de l'environnement public. Paradoxal.

Nous devons tous adopter une attitude respectueuse envers nos voisins, notre commune et notre environnement.

Attention au bruit !

Les nuisances sonores sont un véritable fléau qui peut avoir des influences négatives sur la santé (*stress, conflit et fatigue*).

Il n'existe en réalité pas de limite horaire et le fameux « *Mais ce n'est pas encore 22 heures ! Je peux donc faire du bruit* » n'a aucun fondement juridique.

Dès lors que le bruit s'inscrit dans la **durée**, la **répétition** et l'**intensité**, l'infraction est constituée.

Article R 1334-31 du Code de la Santé Publique

« *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».

Article R 1337-7 du Code de la Santé Publique :

Contravention de la 3^{ème} classe (450€) et confiscation possible de la chose qui a servi à commettre l'infraction.

Avant d'effectuer ou de faire effectuer à domicile des **travaux**, veillez à respecter les horaires préconisés par le Conseil National du Bruit :

les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le **tapage nocturne** est puni d'une amende forfaitaire (68€), minorée (45€) si paiement dans les trois jours (*Article R 623-2 du Code Pénal*)

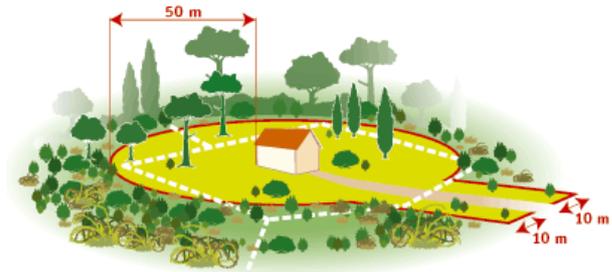
Les agents de Police Municipale n'ont pas besoin d'utiliser un sonomètre pour la constatation de l'infraction. L'usage du sonomètre n'est obligatoire que lorsqu'il s'agit de constater des infractions ayant pour origine une activité professionnelle.

Dois-je élaguer ma haie ?

Les végétaux qui dépassent de votre clôture peuvent être source de danger (*piétons, maman avec les poussettes, Personnes à Mobilité Réduite...*). Ils peuvent également gêner la signalisation routière.

Chaque propriétaire a obligation de procéder à l'élagage de ses arbres, haies qui empiètent sur le domaine public ou sur une propriété voisine. La Loi impose également une **distance de plantation** pour les végétaux de 2 mètres pour ceux dont la hauteur est inférieure à 2 mètres, la distance de plantation est de 0.50 mètre avant clôture (*Article D 161-24 du Code Rural, Article 671, 672 et 673 du Code Civil*).

Le débroussaillage, c'est quoi ?



Zone à débroussailler par le propriétaire

Le débroussaillage a pour objectif de « *diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe* ».

Le débroussaillage des propriétés bâties à moins de 200 mètres des forêts, garrigues (...) est obligatoire. Pour les arbres de plus de 4 mètres de hauteur, il convient d'élaguer à une hauteur de 2.50 mètres et maintenir les cimes à plus de 5 mètres de l'habitation. Il est également important de débroussailler les voies et chemins sur une distance de 10 mètres environ.

Règlementation : Article L 325-1-3 et L 322-1-1 et suivants du Code Forestier.

Les propriétaires qui ne procèdent pas aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé, peuvent être sanctionnés d'une amende de la 4^{ème} classe (**135€**), voire de la 5^{ème} classe (**1500€**).

Brûlage interdit

Le brûlage des déchets verts est interdit (*règlement sanitaire départemental et arrêté préfectoral du 20/12/2013*).

Les déchets verts doivent être apportés à la déchèterie, avenue G. Pompidou. Horaires :

Du 1^{er} avril au 30 septembre : 8h-12h / 14h-18h
fermé jeudi, dimanche et jours fériés

Du 1^{er} octobre au 31 mars : 8h-12h / 13h-17h
fermé jeudi, dimanche et jours fériés

Les déjections de chiens

Une ville, des trottoirs, des espaces publics propres ! Les trottoirs sont des espaces dédiés à la circulation des piétons, d'où la nécessité de ne pas laisser son animal y faire ses déjections.



REGLEMENTATION

Article R 632-1 du Code Pénal : « le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, est puni d'une peine d'amende prévue par les contraventions de la 2^{ème} classe (35€). »

Ramasser, c'est respecter

Les animaux en divagation

Au quotidien, la Police Municipale constate la présence d'animaux errants (portail non fermé, clôture dégradée, personne qui s'absente du domicile pour la journée...). La divagation signifie que l'animal est hors de portée de voix et de contrôle de son propriétaire ou de celui qui en a la garde. Cette situation présente un danger potentiel pour les personnes (piétons et usagers de la route).

Les opérations de capture d'animal en divagation ont un coût et la Police Municipale dressera un procès-verbal de 35 € (Article R 622-2 du Code Pénal). Les frais de fourrière peuvent ensuite aller de 70 à 120 €.

Des opérations de capture sont organisées régulièrement. Les dates sont communiquées sur les panneaux d'affichage lumineux, ainsi que par un affichage en mairie et à la Police Municipale.

Tout chien capturé en divagation à la demande de la Police Municipale est conduit jusqu'au lieu de fourrière (SPA de Salon de Provence).

Coordonnées : SPA, Quartier du TALAGARD 13300 Salon de Provence 04 90 42 20 77

Attention, chiens dangereux !

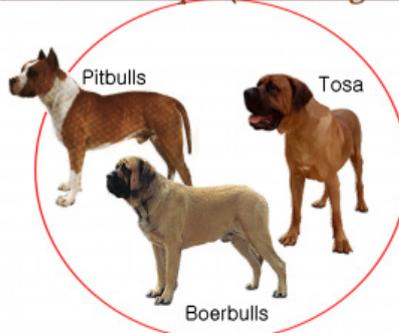
Les chiens « dangereux » sont définis réglementairement. Ce sont les molosses de type « dogue ». Ils sont répartis en deux catégories :

- Les chiens d'attaque (1^{ère} catégorie)
- Les chiens de garde et de défense (2^{ème} catégorie)

Le Permis de détention est obligatoire pour ces chiens.

« Les infractions aux conditions de détention des chiens dangereux peuvent entraîner des peines d'emprisonnement et des peines d'amendes allant jusqu'à 1500€. (Code Rural article L 215-1 et L 215-2) ».

Chiens d'attaque (1ère catégorie)



Ce ne sont pas des chiens de races (non LOF) mais des chiens **issus de croisements**. Ils se rapprochent morphologiquement de ses races.

Chiens de garde et de défense (2ème catégorie)



Ce sont des chiens de races (LOF).

Morsure de chien

Suite aux nombreuses agressions, la réglementation en matière de chiens dangereux ou mordus a considérablement évolué.

Article 1385 du Code Civil « le propriétaire d'un animal ou celui qui en a la garde est responsable du dommage que l'animal a causé, qu'il soit égaré ou échappé ».

Le propriétaire (ou le gardien) d'un chien ayant mordu ou griffé une personne ou un animal domestique, a obligation d'en faire la déclaration en Mairie.

L'animal est alors placé sous la surveillance d'un vétérinaire et soumis à une évaluation comportementale. Selon le résultat communiqué par le vétérinaire, le maire pourra imposer au propriétaire (ou celui qui en a la garde), de suivre une formation afin d'obtenir une attestation d'aptitude.

Les Jardins des Myrtes ont fêté leurs 10 ans



Enfants, parents, personnel de la structure, élus Gignacais et représentants de la Mutualité Française ont fêté les 10 ans de la crèche les Jardins des Myrtes grâce à quatre

animations organisées du 3 mai au 8 juin derniers.

Cet anniversaire a été pensé afin d'offrir à chacun l'occasion de passer un moment agréable. Etonnement, émerveillement et curiosité se lisaient dans le regard de tous les enfants mercredi 3 mai grâce à l'installation d'une ferme pédagogique dans le jardin de la crèche. Les trois sections, bébés, moyens et grands, ont pu approcher lapins, poules, canards, dindons, moutons et chèvres et faire une promenade en charrette tirée par Opaline la ponette.

Vendredi 19 mai, c'est au centre de loisirs Nelson Mandela - afin d'accueillir plus de monde - que les familles ont été invitées pour célébrer de façon officielle l'anniversaire de la crèche en présence des élus de Gignac-la-Nerthe ainsi que des représentants de la Mutualité Française. Bobo le clown a ravi les plus jeunes avec ses jongleries et ses tours de magie pendant que les parents ont profité d'un moment convivial pour se rencontrer et échanger.

Les deux derniers rendez-vous festifs ont eu lieu début juin au sein de la crèche. Les jeunes enfants ont ouvert les portes de leurs activités habituelles à leurs familles. Ainsi tout le monde a pu assister à une démonstration de Kung Fu animée par José Fernandez qui a montré les étonnantes capacités des enfants de cet âge à se concentrer et à exécuter des mouvements précis. Cette découverte des arts martiaux par le jeu est proposée à la crèche chaque année aux mois de mai et juin.

Ensuite, « *alouette, gentille alouette* », « *rock'n'roll des gallinacés* » mais aussi « *We will rock you* » ont résonné aux Jardins des Myrtes au cours de l'atelier musical proposé par Patrick Angius de l'association Créa-son. Les enfants ont dansé et chanté, accompagnés pour l'occasion de leurs parents. Tout au long de l'année à la crèche, à partir de comptines, musiques et chants, il est proposé aux enfants de découvrir de façon ludique le monde sonore, la voix, le rythme, la pulsation, les instruments...

Un bien bel anniversaire pour clôturer l'année en beauté !





Les Estivales 2017

Profitez de l'été à Gignac-la-Nerthe !

La Ville de Gignac-la-Nerthe et les associations ont travaillé main dans la main pour élaborer un programme d'animations estivales riche et varié.

Musique, danse, repas et spectacles : il y en a pour tous les goûts ! Nouveauté cette année, les festivités sont principalement regroupées en deux temps forts, autour du 14 juillet et du 5 août et s'invitent en centre-ville. Les festivités des 14, 15 et 16 juillet ont eu lieu sur la place de la Mairie. Celles du début du mois d'août vous accueillent au boulodrome de Laure.

Découvrez le détail des réjouissances dans les pages suivantes !



Spectacle musical le grenier des souvenirs

Vendredi 4 août à 15h, les plus belles **chansons** des dessins animés **Disney** seront interprétées dans un **spectacle féérique en plein air** pour le plus grand plaisir des plus jeunes et de tous ceux qui ont gardé une âme d'enfants !

Vendredi 4 août à 15h au boulodrome de Laure
Gratuit. Places assises

Exclusivité : le chanteur de Gold à Gignac



La première partie de la soirée du **vendredi 4 août** sera animée par le **grand orchestre Newzik** dès 21h. **Alain Llorca** montera ensuite sur scène pour le show « **mes années Gold** ». Alain Llorca, bassiste et chanteur du groupe légendaire GOLD reprendra en direct et en version originale, l'intégralité des tubes qui ont fixé pour toujours dans nos mémoires les années Gold. Gignac-la-Nerthe... Toujours plus près des étoiles !!

Vendredi 4 août dès 21h au boulodrome de Laure Gratuit. Places assises. Buvette sur place

► Dîner spectacle

Samedi 5 août, l'OCLG organise un **repas spectacle** de grande qualité au boulodrome de Laure. Au menu : **lasagnes** (13 € - Réservations obligatoires*) et sur scène **les Alex** et leur spectacle dynamique où les **chansons en live, les chorégraphies et les numéros visuels** s'enchaîneront à un rythme soutenu.

Samedi 5 août dès 19h au boulodrome de Laure



► Tour du monde des saveurs en Food Trucks



Pour cette 1^{ère} édition du Tour du monde des saveurs qui aura lieu **dimanche 6 août** au boulodrome de Laure, **16 food-truckers** vous feront découvrir leur savoir-faire culinaire dans une ambiance conviviale et festive.

Vous pourrez, selon votre envie, goûter la **cuisine japonaise, vietnamienne, orientale, bretonne, américaine, sud-américaine...**

Au programme : dégustations et démonstrations culinaires, jeux gonflables pour les enfants, animations musicales... Des Street Artists effectueront des performances de graff en live et exposeront leurs œuvres.

Dimanche 6 août dès 11h au boulodrome de Laure

► Aïoli et après-midi dansante

L'OCLG vous invite **dimanche 20 août** à un déjeuner animé par Christian Yann et une **après-midi dansante**. Menu complet **Aïoli** (13 € - Réservations obligatoires*)

Dimanche 20 août à 12h à l'espace Pagnol



*Réservations obligatoires pour les repas du 5 et du 20 août : l'OCLG tiendra des permanences au square (à côté de la Mairie) de 17h à 19h les 18, 20, 25, 27 juillet et les 8 et 10 août.

Renseignements : 06 71 10 48 37

► **L'été fêté** en musique,
le 21 juin 2017



► **Exposition photos**

L'association Humeur d'images et la Ville de Gignac-la-Nerthe organisent une grande exposition photos les 21 et 22 octobre à l'espace Pagnol sur le thème : « *paysages remarquables* ».
Les personnes souhaitant participer doivent déposer, avant le 14 octobre à la bibliothèque, leurs photos au format 18 x 24 minimum avec système d'accrochage, encadrées ou avec Marie-Louise.
Inscription gratuite.

Profitez de vos vacances pour réaliser de beaux clichés !





L'école Marcel Pagnol **sur les chemins de la paix**



Le projet de l'école Marcel Pagnol est consacré à la lecture mais aussi à l'apprentissage du civisme et de la citoyenneté. De nombreuses initiatives sont développées en temps scolaires et périscolaires autour de ces deux notions fondamentales. Toutes contribuent à apprendre à mieux vivre ensemble et se respecter.

« Avec notre projet d'école intitulé sur les chemins de la paix, nous essayons de donner des clés, des repères aux enfants pour qu'ils deviennent des élèves responsables et citoyens, explique Philippe Ledoux, directeur de l'école. Nous avons mis en place un conseil de délégués représentant chaque classe qui se réunit régulièrement pour régler, par exemple, les petits incidents de cour de récréation. Le conseil travaille essentiellement sur les temps de vie hors de la classe. Il se réunit en présence d'adultes, mais ce sont surtout les enfants qui sont amenés à arbitrer, à faire des propositions. »

Cela fonctionne très bien, ils apprennent à discuter ensemble pour trouver des solutions. Ils ont par exemple contribué à faire que l'école soit plus propre en proposant que chaque classe ramasse, à tour de rôle, les déchets non souillés, présents dans la cour.

« Depuis, celle-ci est nettement plus propre, elle est mieux respectée, moins salie. Les enfants font plus attention à ne rien jeter par terre, poursuit le directeur. Autre initiative, les enfants ont réclamé des jeux de cour, que l'on achète des ballons, des cordes et que l'on demande aux services techniques de la ville de réaliser des marquages au sol pour dessiner des marelles, des terrains de foot, ou encore que l'on travaille à la création d'un logo

pour l'école. Tout ceci est issu de propositions des délégués ».

Le projet d'école a aussi permis la venue d'une compagnie de cirque au sein de l'école. Les élèves ont ainsi pu s'initier à la jonglerie, s'exercer à l'équilibre, développer leur dextérité, se déplacer sur de drôles de vélos...

Ou encore de travailler avec chaque enseignant à jouer de petites pièces de théâtre, à chanter en chorales... Chaque petit atelier, chaque sortie pédagogique permettent de favoriser la cohésion, le travail en groupe, l'expression et le respect de chacun. « Faire des activités inhabituelles ensemble, apprendre à faire confiance à ses camarades... Toutes ces initiatives vont dans le sens du chemin de la paix, de découvrir que l'on a besoin de l'autre, de respect mutuel » conclut Philippe Ledoux, qui réfléchit à créer un journal entièrement

réalisé par les enfants pour l'année prochaine.



A la découverte de la faune et de la flore



Une journée pédagogique a été organisée par le RCME (*Renouveau pour la chasse de Marignane et nos étangs*) le jeudi 11 mai au cours de laquelle deux classes de CE¹ de l'école Marcel Pagnol ont été invitées à découvrir la nature, la faune et la flore du massif de la Nerthe.

Cinquante-six enfants ont pu se familiariser avec l'environnement souvent méconnu de nos collines, grâce à une promenade, des ateliers, des quizz pédagogiques et un pique-nique dans la nature.

En fin d'après-midi avec l'aide des bénévoles du RCME, tous les enfants ont planté par équipe de deux, vingt-huit oliviers.



Le rugby à bonne école

Le mercredi 14 juin, les élèves issus de douze classes élémentaires (CE2, CM1 et CM2) des écoles de la commune se sont retrouvés sur une des pelouses du complexe sportif Georges Carnus pour participer à une journée rugby avec notamment un grand tournoi interclasses. Ce dernier a rassemblé tous les enfants qui ont découvert le rugby lors des activités sportives encadrées par les éducateurs municipaux. Ce jour-là, chaque équipe est habillée aux couleurs d'une nation (*France, Ecosse, Afrique du sud, Irlande, Australie...*) et dispute de petits matchs de rugby. L'ambiance est très joyeuse et cette opération connaît à chacune de ses éditions un vrai succès auprès des enfants.



Lors de cette journée, les élèves amènent des fournitures et livres scolaires pour les donner à l'association « *Les Amis Provençaux de la Langue Française* » (APLF) qui les redistribuera à des enfants de Madagascar.

Expo maxi-format pour les pitchouns



L'école maternelle Marcel Pagnol a travaillé avec l'ensemble des cinq classes maternelles à la réalisation d'une exposition autour de la maison et de la ville. Ce sont cent trente-sept pitchouns qui se sont essayés à créer des tableaux inspirés de peintres comme Paul Klee, Hundertwasser, Karla Gérard... Des tableaux colorés, vivants, d'une grande qualité esthétique. D'autres ont réalisé des maquettes en grand format de

maisons fantastiques en papier mâché, carton et autres objets détournés ou recyclés... Là-aussi, ce sont de belles réalisations qui ont été créées autour de reconstitutions de maisons en grands volumes avec pièces à vivre et mobilier. Enfin, un mardi soir à la mi-juin, les parents ont été invités à venir découvrir l'ensemble de l'exposition. Une initiative en arts visuels remarquable et une vraie réussite.



Une journée grandeur nature à Gignac

Pour la deuxième année consécutive, la ville de Gignac-la-Nerthe a proposé de nombreuses animations à l'occasion de la semaine du développement durable et de la fête du vélo pour le grand public et aussi les scolaires. La journée grandeur nature du dimanche 4 juin en a été un des temps forts.



Dimanche 4 juin, dès le matin, le soleil est de sortie pour la journée grandeur nature, organisée par la municipalité en conclusion de la semaine du développement durable. Tout a été mis en œuvre pour offrir à tout un chacun un grand bol d'air au travers d'activités ludiques et de loisirs déployées sur toute la commune.

Les amateurs de deux-roues, vélos ou trottinettes, se retrouvent au gymnase de la Viguière et participent à des circuits de prévention routière et de conduite de deux-roues en milieu urbain. D'autres partent, souvent en VTT, pour des circuits sportifs au parcours de santé ou des balades sur routes et chemins à la découverte des pistes cyclables présentes sur la commune.

D'autres personnes ayant choisi de se déplacer à pieds, partent pour des rallyes découvertes en centre-ville. Tous ces animations sont encadrées par des animateurs sportifs de la DEJES et font le bonheur des participants, déambulant en famille ou en petit groupe.

Fin de matinée, tout le monde prend la direction du GardenLab enfants, situé sur l'avenue de la Pousaraque pour participer à un buffet champêtre transformé en pique-nique et aussi découvrir les potagers qui ont été aménagés par les enfants de la commune, lors des TAP (*Temps d'activités périscolaires*) ou de journées passées au centre de loisirs.

L'après-midi, les enfants décorent des pots de terre et y plantent de jeunes plants de tomates. D'autres s'essayer un peu plus loin au tir à l'arc. Des adultes s'affairent à désherber quelques parties des potagers gagnées par les mauvaises herbes.

Visiblement, enfants et adultes ont passé une belle journée de printemps, ludique et pédagogique, au grand air.



Des films autour du développement durable

Du 29 mai au 2 juin, les enfants des écoles de Gignac et du centre aéré ont pu participer à de nombreuses activités autour du développement durable.

Des projections de films d'animations à visée documentaire leur ont été proposées à l'espace Pagnol, transformé pour l'occasion en salle de cinéma.

Les plus petits, ceux des écoles maternelles David Douillet et Michel Gouiran ont pu voir les dessins animés « Patate et le jardin potager » et « Le génie de la boîte de raviolis », tandis que les plus grands, ceux des classes élémentaires

Célestin Arigon et Marcel Pagnol ont regardé « la prophétie des grenouilles » ou encore « La vie sauvage des animaux de la ferme ». Ce sont 325 écoliers qui ont participé à cette initiative, menée par la ville en partenariat avec les écoles.

L'année prochaine, ce partenariat sera consolidé en travaillant encore plus en amont avec le corps enseignant sur le contenu pédagogique de la semaine du développement durable et la programmation des projections. Le centre de loisirs a initié de son côté différents ateliers et jeux (chasse aux trésors et grand jeu...) autour du développement durable.

Tout pour le vélo

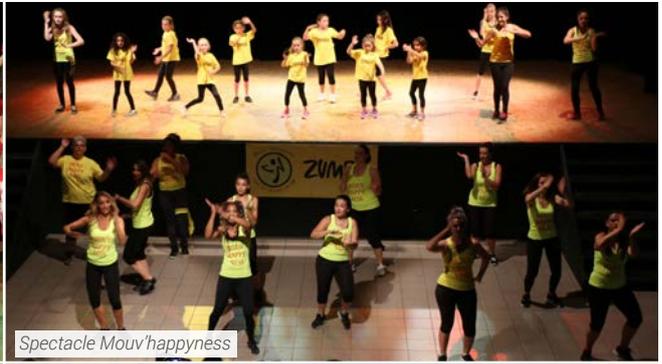
A l'occasion de la fête du vélo, qui avait également lieu le dimanche 4 juin, Jean-Maurice Belugue, passionné de vélo, était présent sur le parking du gymnase de la Viguière pour aider le public à bien régler son deux-roues, voire à procéder à quelques petites réparations sommaires. Jean-Maurice vient juste d'ouvrir un magasin de cycles « Batti'Cycles », rue de la République, et propose tout ce qui concerne l'univers du cycle, de la vente de vélos neufs comme d'occasion aux accessoires. Il réhabilite également les vélos vintage, assure les réparations et reste à l'écoute pour apporter de précieux conseils.

BATTI'Cycles - 62, rue de la République.

Tél : 06 76 42 05 06



Les associations sur scène



On a chanté sous la Nerthe !

Du répertoire lyrique au folklore latino-américain en passant par les chants africains ou encore les chansons populaires italiennes et françaises... C'est un tour du monde en chorales et en chansons que nous a proposé l'association « Blues Sat System » à l'occasion de son festival de chorales, mené en partenariat avec la ville de Gignac-la-Nerthe.



De grands sourires s'affichaient sur les visages des bénévoles de l'association « Blues Sat System » et d'Édith Darasse, au lendemain de la première édition du festival de chorales « Choralgies'n'co ». A juste titre, car le festival qui s'est tenu sur la commune du 2 au 4 juin, organisé par l'association en partenariat avec la ville de Gignac-la-Nerthe, a connu un franc succès !

La programmation artistique était ambitieuse et originale. Elle a placé en haut de l'affiche une quinzaine de chorales pour huit concerts joués dans trois lieux remarquables de la commune : l'espace Pagnol, l'église et le square du centre-ville. Cet événement a permis la découverte de nombreuses chorales de la région aux styles différents.

Deux grands moments particulièrement émouvants ont eu lieu le dimanche 4 juin dans l'église de Gignac. Le premier a été un concert de gospel particulièrement joyeux et entraî-

nant de Joyfully gospel (Vitrolles) avec un « Happy days » qui a fait lever et danser le public. Et le second, un grand moment d'émotion avec les interprétations sensibles de la chanteuse soprano, Catherine Soeiro.



Une soirée cabaret à guichet fermé

C'est un spectacle de haute volée que nous ont livré le service culturel et KLS Événements à l'occasion de la grande soirée cabaret qui s'est déroulée le samedi 13 mai à l'espace Pagnol. La soirée a été animée par Arthur Tivoli, célèbre magicien fantaisiste, que l'on retrouve sur certaines croisières touristiques. Les numéros se sont enchaînés, alliant tours de magie et d'illusion avec Sébastien Fourie, revues de danses avec strass et paillettes menées par les Blues Diamond Girls, tour de chants avec Laura et Chris. De beaux moments d'émotions pour cette soirée qui nous a joyeusement entraînés, durant plus de 2 heures, dans l'univers coloré et festif du cabaret, au sens noble du terme.



Sous les sunlights de Gignac !

Après une résidence de trois jours passée sur les planches de l'espace Pagnol et conclue par un concert, voici le grand orchestre de LSP lancé sur les routes de France pour des shows « muy caliente ».



Light Sound Production (LSP) est une association de Gignac qui produit un grand orchestre de variétés composé de quinze membres : deux chanteurs, deux chanteuses, quatre choristes danseuses et sept musiciens dont une section de trois cuivres. Leur répertoire mêle allègrement et joyeusement les années tubes aussi bien françaises qu'internationales.

Les deux principaux animateurs de l'association, Michel Rodriguez et son épouse Françoise, sont connus sur la commune. Tous deux ont mis leur savoir-faire et leur passion au service du monde du spectacle. Michel, après avoir été guitariste durant 17 belles années, s'occupe aujourd'hui de tout ce qui concerne le montage du spectacle (aspects techniques, sonorisation, mise

en lumière). Françoise, elle, s'occupe du management général et de la recherche de dates pour le grand orchestre LSP.

Depuis l'année 2013, les dates se font de plus en plus nombreuses pour la plus grande joie de l'association, qui n'hésite pas à remettre régulièrement l'ouvrage sur le métier et s'imposer des exigences élevées pour chacune de ses prestations. « Nous sommes sur de bons rails, souligne Françoise. Nous donnons notre maximum pour offrir à chacune de nos dates, un show de qualité, tant au niveau musical qu'au niveau des costumes et des lumières, tout en laissant une grande place au plaisir de jouer ensemble ». C'est un peu pourquoi, LSP a répété durant trois jours sur la scène de l'espace Marcel Pagnol afin de finaliser son répertoire, ses jeux

de lumières, ses chorégraphies, ses costumes...

Tout est maintenant prêt pour une tournée d'été forte de 25 dates, dont quelques-unes seront dans notre région : le 13 juillet à Pelissanne, le 5 août à Peynier et surtout le 18 août à La Couronne !

Contact : 06 32 46 54 83
Lightsonprod13@orange.fr
Site : <http://lightsonprod13.wixsite.com/orchestre-lsp/orchestre>

Un forum des associations en plein air !

Le grand rendez-vous de la rentrée sera comme de coutume celui du Forum des associations qui se déroulera, le dimanche 10 septembre de 9h à 14h, autour du Gymnase de la Viguière pour une édition en extérieur.

Cette année, la ville a choisi de vous proposer de rencontrer les principales associations de la commune en plein air pour une plus grande convivialité et profiter des beaux jours de septembre. Vous pourrez découvrir les nombreuses activités proposées par la cinquantaine d'associations qui sera présente et si vous le souhaitez vous inscrire à celles-ci. Des expositions photographiques montrant toute la vitalité de la vie associative de Gignac-la-Nerthe seront également présentées ce jour-là. Des démonstrations artistiques et sportives (danses, arts martiaux, gymnastique...) et des ateliers découverte seront proposés au public. Si vous êtes une association et que vous souhaitez présenter ce jour-là une de vos activités, pensez à prendre contact avec le service vie associative à la DEJES.

Contact : 04 42 09 39 67

Nouveau succès pour Gignac la Nocturne

Chaque année, au mois de juin, a lieu la grande course pédestre Gignac la Nocturne. Avec cette édition, elle a établi un nouveau record au niveau du nombre de participants. Nouvelle épreuve proposée, la marche a été très appréciée par les quatre-vingts participants.

Samedi 17 juin, il est 19h, aux abords du gymnase de la Vigière, il règne une certaine effervescence. C'est le début de soirée et la course Gignac la Nocturne, organisée par Athlé sport et la ville, prend son départ. Ce sont quatre cent vingt et un coureurs qui s'élancent à travers deux parcours : l'un de 7 km, l'autre de 14 km. Deux parcours agréables qui alternent course en ville et sur les chemins de campagne (Fortunés, Loubatier, chemin de la Chapelle...).

« Quatre cent sept ont terminé leur course, se félicite M. Robert De Vita, 1^{er} adjoint et délégué aux sports. Un nouveau record de participation a ainsi été établi pour cette 7^{ème} édition. Autre nouveauté de cet événement sportif, c'est la mise en place d'une marche de 4,5 km, à laquelle ont participé 80 personnes. Une belle première qui a suscité un certain engouement et qui ne demande qu'à être renouvelée ».

Il est à noter qu'aux côtés des organisateurs, ce sont environ 65 signaleurs qui assurent la sécurisation des parcours et la bonne orientation des coureurs et des marcheurs, tout au long de l'épreuve. Gignac la Nocturne reste un grand moment de convivialité, d'épreuves sportives et de mobilisation de bénévoles.

7 KM
Audrey VIDAL - 1^{ère} Gignacaise / Laurent RIQUOIR - 1^{er} Gignacais
14 KM
Corinne MEBKHOUT - 1^{ère} Gignacaise / Arnaud OLIVIER - 1^{er} Gignacais



Foot : le MGFC se porte bien



L'édition 2017 du tournoi international U14 a, pour la première fois, été organisée sous l'égide du nouveau club de football MGFC (Marignane Gignac Football Club) qui réunit désormais l'ancienne ASG et le club de Marignane. Toujours aussi populaire, ce tournoi a réuni les équipes de Porto (Portugal), Bastia, Nice, Aix, Montpellier, Ile de la Réunion, Toulouse, Macon et bien entendu deux équipes du MGFC.

Côté résultats sportifs, l'équipe n°1 du MGFC a été jusqu'en finale. Elle s'est inclinée face à l'OC Nice sur le score de 2 à 0. Elle termine ainsi sur la deuxième marche du podium. Cette édition a été très disputée car le niveau des équipes a été très homogène. En dehors du tournoi, le MGFC a connu de très bons résultats sportifs dans de nombreuses catégories (voir ci-contre).

Principaux résultats du club

Équipe seniors - 7^{ème} en CFA
U17 montent en DH nationale
U16 montent en DHR
U15 montent en excellence

Trois coupes départementales remportées

PITCH CUP par les U13
Coupe Célestin OLIVER par les U12
Coupe LAGGIARD par les U10
Et les U13 ont fini deuxième en coupe régionale

Prochain rendez-vous footballistique :

Le « Tournoi élites U13 » qui aura lieu les 2 et 3 septembre au complexe sportif Georges Carnus

Gignac-escalade a soufflé ses 20 bougies



Dimanche 14 mai, l'association Gignac-escalade a fêté ses 20 ans d'existence au bouldrome de Laure.

Pour cette occasion l'équipe des dirigeants du Club (*qui est toujours la même depuis 20 ans !*) avait organisé un rallye automobile auquel ont participé 95 personnes. Dès 8h30, feuille de route en main, et après avoir résolu des énigmes grâce aux indices donnés, les équipes sont parties sur les routes de la Côte Bleue à la recherche du « Canard », des « Trois frères » et autre construction « en adobe »... Les participants ont pu découvrir, durant trois heures, les lieux et les monuments qui font la richesse du patrimoine touristique de notre environnement quotidien sous un angle insolite, culturel ou humoristique...

Toutes les équipes ont bien joué le jeu, même lors des épreuves supplémentaires mises en place pour départager les ex-aequo et faisant appel à leurs compétences physiques (*Tir à la corde, tir au but...*). Une paëlla géante préparée par John a régalé tous les participants. Au cours de l'après-midi, M. Méténier a donné des explications pour chaque question du rallye qui ont permis à tous de parfaire ses connaissances historiques sur la région. Un agréable moment de plaisir, de convivialité et de découvertes.

Gignac-Escalade, ce sont une quarantaine d'adhérents, enfants et adultes qui pratiquent leur sport sur le mur d'escalade du gymnase de la Pousaraque mais aussi en extérieur, sur les différents sites naturels de la région.

**Plus d'infos sur gignac.escalade.free.fr
ou au 04 42 88 16 59**





DON DU SANG

Mardi 25 juillet
de 15h à 19h30
espace Pagnol

VIDE GRENIER

Samedi 2 septembre
de 8h à 17h

parking de l'espace Pagnol
Organisé par le Comité des œuvres
sociales de la Mairie

Les inscriptions se feront à la DEJES
du lundi 24/07 au vendredi 28/07 et du
vendredi 18/08 au vendredi 25/08 aux
horaires de bureau

EXPOSITION PHOTOS

L'association Humeur d'images et la
Ville de Gignac-la-Nerthe organisent une
grande exposition photos les 21 et 22
octobre à l'espace Pagnol sur le thème :
« paysages remarquables ».

Les personnes souhaitant participer
doivent déposer, avant le 14 octobre
à la bibliothèque, leurs photos au
format 18 x 24 minimum avec système
d'accrochage, encadrées ou avec Marie-
Louise.

Inscription gratuite.

Profitez de vos vacances pour réaliser
de beaux clichés !



1 - Souvenir, sport et fête au Tournoi Delamon
sevens, 10 juin 2017

2 et 3 - Cérémonie de passage de grade et remise
de ceinture par Hakkō Ryu Ju Jutsu, 15 juin 2017

4 et 5 - Tournoi multisport organisé par le Judo
Club, 7 mai 2017



Vue sur la fontaine du square du centre-ville

Sur les traces du passé agricole de Gignac-la-Nerthe

Histoires d'eau - Chronique de Michel Méténier, historien.

En ce début d'été, le village va vraisemblablement souffrir de la chaleur. Alors essayons de nous souvenir et parlons d'eau.

Je ne reviendrai pas sur l'indispensable liquide dont les paysans avaient un impératif besoin pour les cultures. Le canal d'irrigation d'une part, les puits d'autre part jouaient leurs rôles. Aujourd'hui, les arrosages automatiques sont là. Le canal de Provence aussi. Dans le village, il y avait aussi l'abreuvoir presque en face du bar Audibert, où chaque soir, les troupeaux s'abreuvaient. L'odeur du suint accompagnée par les bêlements des animaux, les hordes de mouches et les aboiements des chiens ont laissé chez les Anciens le goût de la nostalgie.

Il y avait aussi les fontaines ou le lavoir à l'entrée de Gignac ou la pompe à eau du charron Alibert, place de la mairie. Les jeunes, on le devine, s'en donnaient à cœur joie. Les éclaboussements et les

rires fusaient. Les garçons aimaient arroser les filles. Les filles aimaient être arrosées par les garçons... En plein été, on montait en troupe à la colline : on allait à la piscine. Oui ! A la piscine ! Il s'agissait de prendre de grosses pierres ou des grosses branches et de les jeter dans le canal d'arrosage, au pied de la chapelle des Templiers.

L'eau ainsi retenue donnait l'impression d'un grand baquet, bref d'une toute petite piscine !

Peu importait le petit flacon, il y avait l'ivresse. Et la colère des gardes champêtres tels MM. Rouchas ou Tena qui arrivaient en nage et en colère car l'eau ainsi retenue manquait plus bas pour arroser les champs ! Les jeunes les plus téméraires descendaient jusqu'au Toès et là, de la voûte du tunnel du Rove, plongeaient dans le canal.

A l'époque où l'eau circulait en même temps que les péniches ! Lucie Castellino me racontait l'excitation du plongeur (*une petite vingtaine*

de mètres quand même !) et l'arrivée dans l'eau fraîche. Avec une petite appréhension pour ne pas se faire attraper !

Aujourd'hui, sont finis tous ces jeux d'eau municipaux. Sauf dans le parc au centre du village où l'on perçoit quelques cris arrosés. Les piscines privées ont remplacé les nombreux espaces aquatiques de la ville. Des jeunes chahutent parfois avec l'arrosage des pelouses. Bref, les histoires d'eau à Gignac ont presque disparu. Les souvenirs ne seront plus les mêmes.



MAJORITÉ

MACRONIQUE

Les dernières élections présidentielles et législatives ont consacré « Jupiter » (*surnom des médias*) E. Macron chef de l'Etat. Sa réussite doit beaucoup aux conditions particulières de notre pays, avec le déagisme ambiant et le bilan d'Hollande. Elu par 43,63 % des inscrits, 4 millions de blancs ou nuls, une abstention record absolu de la 5^{ème} Rép., face à un FN laminé qui lui a permis la victoire. Avec déjà 4 ministres en moins (affaires), une A.N majoritaire, il va gouverner par ordonnances, un comble du « renouveau démocratique » . Ainsi loi travail aggravée, plus 1,7 % de CSG supplémentaires pour 63% de retraités, retraites, santé... Heureusement il y aura dans l'A.N deux groupes de résistance à ces projets. L'un avec la FI, l'autre avec le PCF qui progresse en sièges. Avec 6 français sur 10 opposés à cette gouvernance et un corps social présent, gageons que l'été sera chaud. À Gignac l'abstention est le premier parti, signe de la crise politique profonde. Le L.R Diard élu député, le parisien FN renvoyé à Paris, la droite en a profité sur la 12^{ème}. Avec quelle majorité ?

Alain CROCE

Adjoint, Président du groupe « *Gignac J'y Vis* »
<http://alaincroce.blogspot.com/>

FIN DES TAPS

Le vote est démocratique et il a exprimé, ce 6 juillet dernier en séance de conseils d'écoles extraordinaires, la volonté des parents et des enseignants d'un retour à la semaine de 4 jours. Ce choix est acté par la collectivité et tout sera mis en œuvre pour que la rentrée de septembre 2017 réponde à cette nouvelle organisation. Notre administration est déjà à la tâche et je remercie sincèrement tout le personnel de la DEJES qui s'organise dès à présent pour assurer une gestion efficace de toutes les modifications administratives qui en découlent. S'agissant entre autre de la fin des TAPS, je voudrais souligner à quel point nous avons été fiers et heureux de pouvoir offrir des activités de qualité à près de 800 enfants. Ce fut certes notre choix politique, mais c'est également grâce à l'implication, le dévouement, le professionnalisme et l'ingéniosité de nos animateurs que ces temps d'activités contraints à la base par une réforme peu populaire se sont transformés en véritable temps de découverte, d'initiation, de partage et de vivre ensemble pour nos enfants. Je terminerai donc par un grand merci à toute notre équipe d'animation. Bonnes vacances à tous.

Josette ACHHAB

Groupe « *Gignac Ensemble* »
www.gignac-ensemble.fr

OPPOSITION

A l'image du pays, Gignac a égrené les défections (au PS), les rapprochements opportunistes (LREM), même des investigations sur de pseudos affaires, droit que s'octroie la presse municipale ! Les Gignacais, s'ils ont prouvé leur ras le bol en votant FN, ont aussi montré leur rejet des Parachutés, quel que soit leur parti. Ils savent bien, que ceux-ci n'auront pas de sitôt la fibre régionale. Même à Marseille, on n'est pas de la côte Bleue, savant mélange de populations pour la plupart bien intégrées au fil des décennies mais avec la fragilité d'un équilibre durement acquis. LA DOUZIEME S'EST REBIFEE ! Les communes de la 12^{ème} ont soutenu Éric Diard, car appuyé par E. Le Dissès. Ils ont touché la corde sensible : Attention au programme d'immigration massive prôné par Emmanuel Macron. Nous n'attendons pas un Héros, mais un député, qui ose mettre sur la table les sujets qui fâchent, qui stoppe au mieux les programmes de constructions massives et qui protège les communes des Maires destructeurs de douceur de vivre !

Merci à tous celles et ceux qui se sont déplacés pour voter !

Christophe DE PIETRO

Président du groupe « *Gignac Autrement* »
www.2014-gignac-autrement.fr/06_29_20_47_52

CHERS GIGNACAIS,

Merci de nous avoir une fois de plus placés en tête lors du 1^{er} tour des élections législatives. Malheureusement, au niveau de la circonscription, notre candidat Jean-Lin Lacapelle n'a pas pu se qualifier pour le 2^{ème} tour, des centaines de voix lui étant volées par un personnage aigri, soutenu par Jean-Marie Le Pen, jouant sur la confusion des noms et des symboles. De nombreux électeurs pensant voter pour le FN ont en réalité voté pour cet usurpateur. Notre nouveau député, M Diard en a tiré les bénéfices, son seul but dans la vie étant d'être député pour ne rien accomplir d'utile une fois élu, ses 2 précédents mandats nous l'ont démontré.

Cependant, forts de notre score Gignacais et devant la violence sociale (loi travail, hausse de la CSG...) promise par notre nouveau Président de la République, nous partons confiants pour les prochaines échéances, en particulier, les élections municipales de 2020. 3 années qui permettront à notre mouvement d'optimiser son programme et son organisation, tant au niveau national que local.

Xavier TRUBERT

Groupe « *Front National* »
www.rbm-gignac-la-nerthe.fr/06_63_08_33_39



les festi vales²⁰¹⁷ à Gignac-la-Nerthe

Au boulodrome de Laure

Vendredi 4 à 15h

Spectacle Disney enfants

Vendredi 4 à 21h

**Orchestre Newzik
et Mes années Gold**

Samedi 5 dès 19h

**Repas
et Spectacle les Alex**

Dimanche 6 dès 11h

**Tour du monde
des saveurs** (16 food-trucks)

Espace Pagnol

Dimanche 20 à 12h

**Aioli et
après-midi dansante**

Plus d'infos sur gignaclanerthe.fr

